



ARRETE N° 2023 – 248
SUR LA CIRCULATION & LE
STATIONNEMENT
Emménagement Rue Alexandre Dubourg
Numéro 4
Hélène BEAUFILS
Le Samedi 17 Juin 2023

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

VU la demande de Madame BEAUFILS Hélène, afin d'effectuer un emménagement, Rue Alexandre Dubourg au n° 4, le Samedi 17 Juin 2023, de 9h00 à 11h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : Madame BEAUFILS Hélène est autorisée à effectuer un emménagement, Rue Alexandre Dubourg au n° 4, le SAMEDI 17 JUIN 2023, de 9h00 à 11h00.

ARTICLE 2 : La circulation et le stationnement seront perturbés mais pas interdits.
1 place de stationnement sera réservée au plus près du lieu de l'intervention, à la date et horaires cités dans l'Article 1, afin que le demandeur effectue l'emménagement.

ARTICLE 3 : Des panneaux réglementaires avec affichage du présent Arrêté, seront mis en place par le demandeur.
Pour le prêt de panneaux, prendre contact avec le Centre Technique Municipal – Route Emile Renouf – Tél. 02.31.89.17.63

ARTICLE 4 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables du Technique Municipal, du Centre de Secours et de la Police Municipale et au demandeur chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 9 Juin 2023
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint à la Circulation et au Stationnement :
Jérôme HAMEL

